

## Une volonté de sortie de crise partagée ? Monsieur le Ministre, il vous revient d'apporter réponse !

Ce jeudi 4 juillet, le cycle de négociations a repris autour de deux objets de revendications :

- la loi « liberté de choisir son avenir professionnel », volet apprentissage et formation professionnelle
- les suites des propositions de la DGER sur les seuils de dédoublement et les moyens de rentrée.

**Sur le volet apprentissage et formation professionnelle**, l'Intersyndicale, sur la base des revendications transmises samedi 29 juin au Ministère, attendait des mesures concrètes pour une harmonisation favorable des conditions d'emploi (avec notamment un moratoire sur les 1607h) et rémunération des agents sur budget des centres de formation, la révision de certains coûts contrats et des éléments de cadrage quant à la mise en œuvre de la loi en région.

Pour toute réponse sur ce point : une instruction va être donnée aux DRAAF « les invitant à accorder une attention particulière sur la situation personnelle des agents, à renforcer le contrôle de légalité sur les décisions prises, et à améliorer les conditions d'emploi et les dispositifs de formation des agents ».

L'Administration s'est engagée à nous transmettre l'avant-projet de cette instruction pour avis.

L'intersyndicale considère que cette « mesure » ne répond pas plus aux attentes des personnels qu'aux ambitions affichées par le ministère de « montée en gamme » des centres de formation.

**Sur les seuils et les moyens de rentrée**, la DGER s'est bornée à répéter « mot pour mot » ce qui était contenu dans les propositions transmises vendredi dernier – refus de retirer, ne serait-ce que le terme « indicatif » des grilles horaires. Pour l'Administration, un dialogue renforcé et une mission d'inspection au premier trimestre... constituerait la réponse qu'attendent les agents !

De plus, les mesures financières « d'ajustement » proposées ne sont clairement pas à la hauteur des enjeux des réformes pourtant voulues par ce gouvernement (6000h de DGH pour le Public – pour solde de tout compte faute de mieux – et un groupe de travail avec les Fédérations du Privé qui serait élargi aux organisations représentatives des personnels dans un second temps).

*Comme à l'issue de la 2ème séance de négociations, force est de constater que cette 3ème réunion a été infructueuse !*

Faute de nouvelles propositions sérieuses, la rencontre de lundi 8 juillet censée être conclusive ne permettra aucune sortie de crise – ce qui serait regrettable. Si tel devait être le cas, dès le CTM du lendemain, les organisations syndicales sauront exprimer directement auprès du Ministre le mécontentement des personnels et prendront leurs responsabilités.

Paris, le 4 juillet 2019

